



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni le 24 juin 2021 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 38 jusqu'à 19h puis 37
Votants : 52
Secrétaire de séance : Daniel HANOCQ

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ (jusqu'à 19h), Patrick TANGUY, Pascale DOUINEAU, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Héliène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO), Christophe LE ROUX (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS) Christelle FENEON (MOELAN), Isabelle MOIGN (MOELAN), Jacques LE DOZE (MOELAN), Danièle KHA (QUIMPERLE), Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE)

POUVOIRS :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)
 Christophe LE ROUX (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
 Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
 Christelle FENEON (MOELAN), a donné pouvoir à Gwenaël HERROUET (MOELAN)
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Jacques LE DOZE (MOELAN) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (MOELAN)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Patrick TANGUY (QUIMPERLE) à partir de 19h
 Danièle KHA (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Patrick TANGUY (QUIMPERLE)

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le

ID : 029-242900694-20210624-2021_153-DE

Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)
Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Eric ALAGON (QUIMPERLE)
Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)

DCC2021-153

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
4-TOURISME

Tourisme – Proposition d’adhésion au réseau Sensation Bretagne

Par une correspondance du 29 avril 2021, le président de l’office de tourisme du pays de Quimperlé, a demandé à Quimperlé Communauté de solliciter l’adhésion au réseau « Sensation Bretagne », suite à une demande émanant de son conseil d’administration réuni le 22 avril 2021.

Le Réseau régional « Sensation Bretagne »

« Sensation Bretagne » est un réseau sous statut associatif qui a vu le jour en 1990 et qui est composé de 25 stations littorales de Bretagne qui ont fait le choix de capitaliser sur la complémentarité des destinations plutôt que sur la concurrence. Sensation Bretagne est l’interlocuteur privilégié de la Région Bretagne pour le tourisme littoral, du Comité régional du tourisme de Bretagne pour les opérations d’observations et de communications en France et en Europe. Ce réseau s’associe également au pôle Mer et Littoral d’Atout France pour les opérations de communication à l’international.

Les principaux objectifs du réseau Sensation Bretagne sont de mutualiser les moyens humains et financiers, de promouvoir de manière équitable les destinations adhérentes, d’accompagner les territoires dans un développement raisonné des destinations, d’étudier les tendances du tourisme et de proposer des axes d’améliorations des stratégies engagées, et enfin de créer des espaces d’échanges sur les problématiques communes aux communes littorales pour grandir et innover ensemble.

Même si le réseau « Sensation Bretagne » comprend exclusivement des communes littorales, depuis l’entrée en vigueur de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) au 1^{er} janvier 2017, il a dû faire évoluer son mode de fonctionnement et de gouvernance afin de permettre aux intercommunalités détentrices de la compétence tourisme d’adhérer. Les adhésions doivent désormais être portées par les intercommunalités en partenariat avec leurs offices de tourisme.

L’ensemble des stations littorales adhérentes en Bretagne doivent répondre favorablement à une charte commune et à des critères de recevabilités liés à l’organisation touristique et aux services proposés aux touristes.

Les stations du réseau peuvent également bénéficier d’une prestation complémentaire facultative. Cette option permet aux communes de bénéficier du festival de théâtre « **Place aux Mômes** », qui organise des spectacles hebdomadaires gratuits pour toute la famille. Chaque station peut ainsi bénéficier de sept spectacle différents en période estivale.

La demande de l'office de tourisme du Pays de Quimperlé

L'office de tourisme du Pays de Quimperlé sollicite Quimperlé Communauté pour entrer dans ce réseau à partir de l'année 2022 pour les communes de Clohars-Carnoët et Moëlan-sur-Mer, considérant que la complémentarité des deux communes permettrait de porter un projet commun fédérateur pour le Pays de Quimperlé qui permettrait de donner une plus grande visibilité à notre territoire.

L'office de tourisme propose une prise en charge totale de la cotisation et de la participation aux actions de promotion et communication. L'adhésion au réseau est calculée en fonction du nombre de station du territoire. A cela s'ajoute une participation aux actions de promotion et communication conjointes menées par le réseau. Ainsi, la cotisation annuelle pour une première station est de 4 500 € et de 3 500 € pour la seconde. La participation aux actions de communication du réseau est quant à elle de 5 000 € par station. Le coût global pour l'office de tourisme pour une entrée dans le réseau pour 2 stations serait ainsi de 18 000 € par an, avec un engagement de 3 ans, à partir de 2022.

Intérêt pour le territoire de Quimperlé Communauté

L'entrée dans ce réseau permettra au territoire de bénéficier de cette dynamique régionale et de la mutualisation de moyens dans l'objectif de renforcer l'attractivité du Pays de Quimperlé.

Cette démarche initiée par l'office de tourisme doit être considérée comme une des vitrines du territoire pour ensuite entraîner les clientèles touristiques sur l'ensemble du territoire de Quimperlé Communauté. L'intégration dans ce réseau devra également permettre à l'office de tourisme de réaliser des actions qu'il ne peut mener seul, principalement en raison des coûts des dites opérations, comme par exemple l'accueil d'influenceurs, la présence sur des événements nationaux...

Enfin, l'entrée dans ce réseau qualitatif portera la destination touristique du Pays de Quimperlé dans une démarche de préservation de l'environnement, en faisant abstraction de stratégie pour le développement du « tourisme de masse » volontairement évincée des actions du réseau Sensation Bretagne.

En conséquence, considérant l'avis favorable de la commission Attractivité en date du 1^{er} juin 2021, il est proposé de répondre favorablement à la demande de l'office de tourisme et de faire ainsi acte de candidature commune pour entrer dans le réseau « Sensation Bretagne » pour les deux communes de Moëlan-sur-Mer et Clohars-Carnoët. Dans le cas d'une décision favorable, la cotisation ainsi que la participation aux actions de communications seront intégralement prises en charge par l'office de tourisme. Les communes membres du réseau pourront décider librement de leur volonté de solliciter le réseau « Sensation Bretagne » pour bénéficier du Festival Place aux Mômes. Le coût de ce festival sera à la charge de la commune le demandant.

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à

- APPROUVER l'adhésion au réseau Sensation Bretagne à compter de l'année 2022
- AUTORISER le Président à signer tous documents nécessaires à cette mise en œuvre
- AUTORISER le Président à siéger aux instances du réseau ou à proposer un représentant
- AUTORISER le Président à déléguer à l'office de tourisme le financement intégral de l'adhésion au réseau Sensation Bretagne pour la durée de la convention

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'adhésion au réseau Sensation Bretagne à compter de l'année 2022
- AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à cette mise en œuvre
- AUTORISE le Président à siéger aux instances du réseau ou à proposer un représentant
- AUTORISE le Président à déléguer à l'office de tourisme le financement intégral de l'adhésion au réseau Sensation Bretagne pour la durée de la convention

ADOPTÉ par :

51 voix POUR

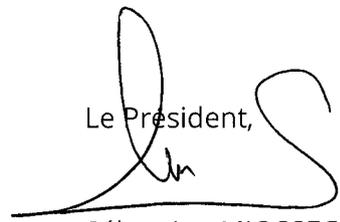
1 voix CONTRE

QUIMPERLE : Eric SAINTILAN

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC